



PETITE
ENFANCE



Les relais petite enfance



Contacts et permanences

N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur ou à envoyer un mail, une animatrice de relais petite enfance vous contactera.

Relais petite enfance Savès

Matinées d'accueil de 9h30 à 11h30 :

lundi et vendredi à Rieumes (rue du stade)

mardi à Lherm (passage de l'Europe)

mercredi et vendredi à Ste-Foy-de-Peyrolières (10 rue de l'Albergue)

jeudi à Bérat (place de l'église)

Tél. 06 03 08 50 70

rpesaves@cc-coeurdegaronne.fr

Accueil téléphonique ou sur rendez-vous :

lundi (14h-18h)

mardi (14h-17h)

mercredi (14h-16h)

vendredi (14h-17h)

Relais petite enfance Pyrénées

136 route du Pouy de Touges au Fousseret

Matinées d'accueil de 9h30 à 11h30 :

mardi et mercredi

Tél. 06 27 81 03 57

rpepyrenees@cc-coeurdegaronne.fr

Accueil téléphonique ou rendez-vous :

le mercredi de 14h à 16h

Relais petite enfance Garonne

Matinées d'accueil de 9h30 à 11h30 :

lundi et jeudi à Cazères (12 rue du Mont Vallier)

vendredi à Boussens (place Côte de la Lanne)

Tél. 06 27 81 03 57

rpegaronne@cc-coeurdegaronne.fr

Accueil téléphonique ou rendez-vous :

lundi et mardi (14h-17h30) vendredi (14h-16h)



Relais petite enfance



Communauté de communes Cœur de Garonne
12 rue Notre Dame - 31370 RIEUMES - www.cc-coeurdegaronne.fr

www.cc-coeurdegaronne.fr



Le relais petite enfance est un lieu

- d'information
- d'écoute
- d'échange

C'est un service neutre et gratuit, animé par des professionnels de la petite enfance.

Il agit en complémentarité avec les partenaires du territoire (PMI, ludothèque, crèches ...).



Vous êtes assistants maternels, gardes à domicile ou souhaitez le devenir

Le relais vous informe sur votre profession, vos droits et obligations de salarié.

Le relais vous accompagne

- ➡ dans vos démarches administratives
- ➡ dans votre pratique professionnelle quotidienne en participant à
 - des temps d'accueil collectif
 - des réunions et conférences
 - des échanges d'information
- ➡ dans la recherche de formations professionnelles

Le relais permet de communiquer aux parents vos places disponibles en mettant à leur disposition la liste des assistants maternels.



Vous êtes parents ou le serez bientôt

Le relais vous informe :

- ➡ sur les aides liées à votre mode d'accueil
- ➡ sur la recherche d'un assistant maternel et/ou d'une garde à domicile
- ➡ sur vos droits et obligations en tant qu'employeur d'un assistant maternel

Le relais propose des temps d'animation collective pour les enfants accueillis au domicile des assistants maternels et des gardes à domicile.

